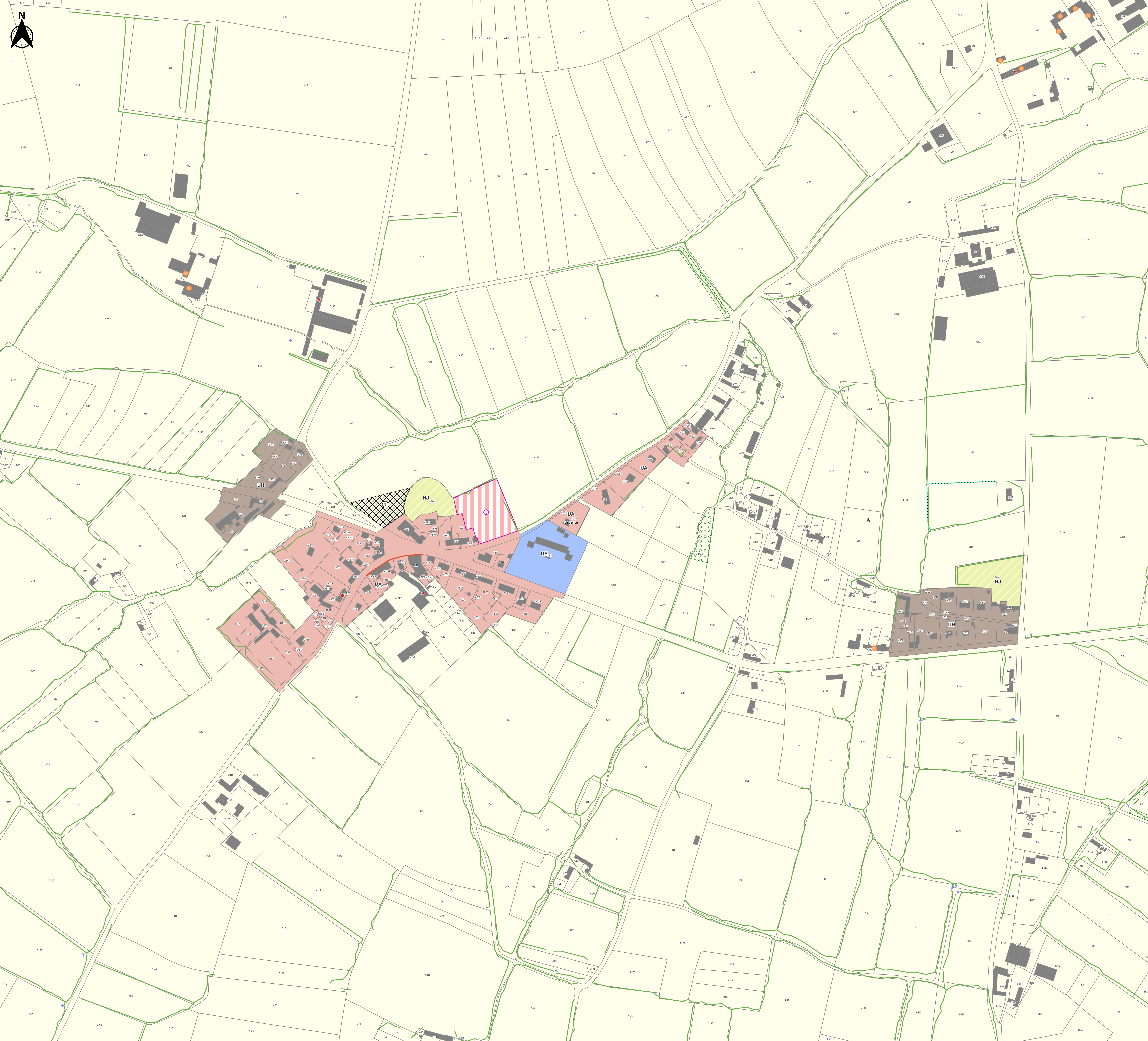
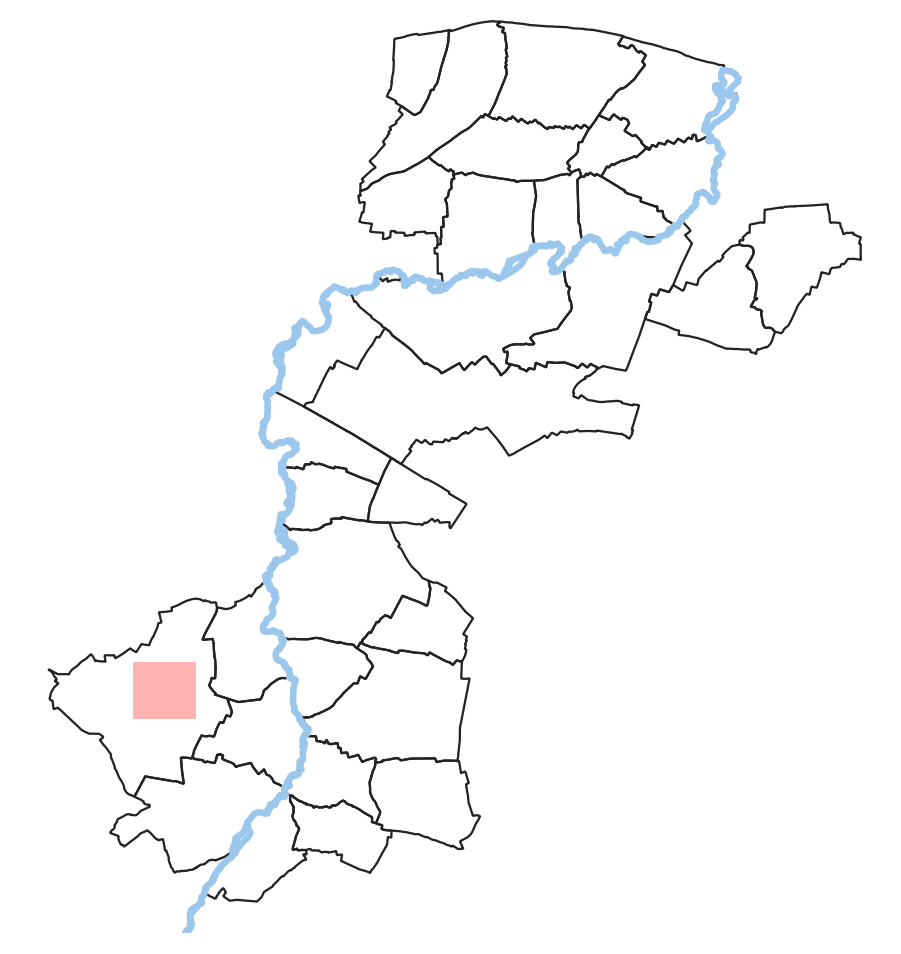




Commune de Lingèvres



- ★ Elément du patrimoine bâti à préserver (L151-19)
- ★ Mare à protéger ou à recréer (L151-23)
- Changement de destination
- Linéaire de protection de la diversité commerciale (L151-16)
- Linéaire à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- - - Linéaire à planter pour des motifs d'ordre écologique (R151-43 2°)
- Espace boisé classé à préserver (L113-1)
- Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- ⊠ Emplacement réservé (L151-41)

ZONAGE

ZONE URBAINE

- UA : centres anciens à dominante d'habitat situés hors des pôles-relais
- UH : secteurs à dominante d'habitat des petits villages et hameaux
- UE : secteurs urbains à vocation d'équipements

ZONE À URBANISER

- AUH : zone à urbaniser à vocation d'habitat

ZONE NATURELLE

- N : zone naturelle
- NJ : secteur de jardins en interface avec la zone naturelle ou agricole

ZONE AGRICOLE

- A : secteurs agricoles